

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 04901

Numéro SIREN : 898 971 734

Nom ou dénomination : Aareon Holding France

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt 25243

AAREON HOLDING FRANCE
Société par actions simplifiée (à associé unique)
Au capital de 10 000 €
Siege social : 9-11 Rue Jeanne Braconnier
92360 MEUDON LA FORET

R.C.S. : NANTERRE 898 971 734

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 20 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-mars, à 14h30,
Au siège social, à MEUDON-LA-FORÊT,

AAREON A.G
Société de droit allemand
Dont le siège social est ISAAC FULDA – Allee 6 - 55124 MAINZ (Allemagne)
Représentée par Monsieur **Hartmut THOMSEN**

Associé unique de la société AAREON HOLDING FRANCE

I - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Imad ABEL de ses fonctions de Président non associé de la Société ;
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Le Cabinet KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Monsieur Hartmut THOMSEN invité à assister à la réunion est présent.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Imad ABEL de ses fonctions de Président au sein de la Société, donnée en date du 1^{er} mars 2023.

Cette démission prendra effet le 1^{er} avril 2023.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, nomme Monsieur Hartmut THOMSEN, demeurant Grüneburgweg 124 60323 FRANKFURT, en qualité de Président et sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Imad ABEL démissionnaire.

Cette nomination prend effet le 1^{er} avril 2023.

Monsieur Hartmut THOMSEN a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat.

Monsieur Hartmut THOMSEN déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Hartmut THOMSEN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts.

TROISIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

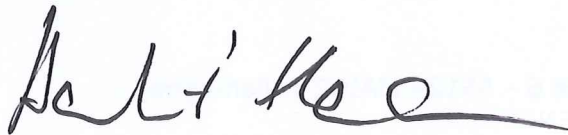
Associé unique

AAREON A.G

Représentée par **Monsieur Hartmut THOMSEN**

Président

Monsieur Imad ABEL



Monsieur Hartmut THOMSEN

